

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 62 (1982)
Heft: 3

Artikel: Les écoles privées en Suisse
Autor: Durtschi, Georg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les écoles privées en Suisse

Les **écoles catholiques** ont laissé l'éducation de base (de la première à la sixième année) aux mains de l'État pour mieux se concentrer sur l'enseignement secondaire. Il y a quelques dizaines d'années encore, celui-ci était prodigué presque exclusivement dans des internats ou collèges à la discipline rigoureuse. La nécessité de donner également aux filles une formation gymnasiale – l'état aurait dû sinon combler cette lacune – a suscité l'ouverture d'externats. Aujourd'hui, les élèves proviennent presque uniquement de la région alors qu'autrefois leur nombre était complété par des enfants des grandes villes dont les parents refusaient l'enseignement laïque des collèges d'État. Les élèves d'origine étrangère restent l'exception. De nos jours, les petits collèges surtout ont à faire face à de graves problèmes financiers dus à la nécessité de remplacer les bons pères par des enseignants laïques pleinement rétribués.

Les **écoles protestantes**, pour la plupart des écoles secondaires, ont été créées dans les grandes villes en réaction à l'école laïque. Dans les Grisons, par contre, les écoles secondaires privées, souvent évangéliques, représentent la seule possibilité de garantir une instruction gymnasiale dans les vallées reculées. Il s'est créé au fil du temps une symbiose entre l'État et les écoles privées, l'un ayant cédé l'une de ses tâches aux autres, qu'il dédommage pour cela. La compensation porte sur une somme annuelle d'environ 10 millions de francs suisses.

A part les élèves de la région, qui représentent un tiers des effectifs, les internats des Préalpes et de Suisse centrale hébergent également des élèves du plateau, à la santé moins florissante, et une grande proportion de jeunes étrangers. On accorde ici une at-

tention toute spéciale à l'entraînement du corps et au sport.

Les internats d'une troisième catégorie, les pensionnats de jeunes filles, se sont profondément modifiés depuis la dernière guerre. Auparavant il était d'usage, dans les milieux bourgeois alémaniques, de faire passer aux jeunes filles une année en Suisse romande pour y acquérir un certain savoir vivre. Ceux qui en avaient les moyens les inscrivaient même dans une vraie école où non seulement le français et la culture générale figuraient au programme, mais encore la cuisine, l'étiquette et même le sport. Ces « **finishing schools** » existent encore de nos jours, adaptées à l'esprit de notre époque. Mais les écolières – si l'on peut encore appliquer ce vocable à de jeunes personnes pleines d'assurance, – ont maintenant des origines internationales. Les élèves de Suisse alémanique sont en minorité : plus facilement que leurs mères, elles ont trouvé le chemin de l'enseignement secondaire.

Les **écoles d'hôtellerie et de tourisme**, si justement réputées, sont en fait aussi des « finishing schools » mais professionnellement orientées et ouvertes aux jeunes gens des deux sexes.

Notre énumération ne serait pas complète sans les internats, généralement de dimensions modestes, ouverts aux enfants du degré primaire. On les rencontre avant tout dans l'ouest du pays.

Les internats privés, tout comme les universités, font partie intégrante de l'image de marque des écoles suisses répandue à l'étranger. Diplomates et hommes d'affaires, soumis à de fréquents changements de domicile, sont bien inspirés lorsqu'ils confient à une école privée suisse le soin de doter leurs enfants d'une solide éducation.

Les origines du système d'enseignement accessible à toutes les couches de la population remontent aux écoles conventuelles dirigées par des prêtres catholiques, donc à une institution privée, ceci en Suisse comme dans beaucoup d'autres pays. Et ici également l'école d'État, généralement laïque, a été créée au XIX^e siècle pour lutter contre le monopole ecclésiastique dans le domaine de l'enseignement.

La Suisse ne doit pas seulement à son climat et à sa situation politique stable d'être devenue un centre de formation recherché. Cela tient aussi à la tradition de l'école primaire démocratique, remontant à **Johann Heinrich Pestalozzi** (1746-1824), et à la diversité des institutions possibles dans un État fédéraliste où le gouvernement central ne jouit que de compétences très restreintes sur le plan de l'instruction. Nous aimerions accorder toute notre attention aux écoles offrant une solution aux problèmes d'éducation des parents qui ne vivent pas en Suisse : les internats.